



GARANTIE
CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE

Téléphone : 514 657-2333
Sans frais : 1 855 657-2333
Courriel : info@garantiegr.com

7171, rue Jean-Talon Est, bureau 200
Montréal (Québec) H1M 3N2

GarantieGCR.com

TRAVAUX PRIS EN CHARGE PAR L'ADMINISTRATEUR

Numéro de dossier : 136635-
Numéro de devis : 1176
Adresse du bâtiment : Montréal
Bénéficiaires :

Josianne St-Onge
Bureau: 514 657-2333, 228

Date : 26 août 2021

Révision 01 du 22 septembre 2021

Documentation à compléter par le soumissionnaire pour fin de processus d'appel d'offres.

- Description des services requis :
- Nom et coordonnées du responsable chez le soumissionnaire :
- Coordonnées du bâtiment à l'endroit des services rendus :
- La soumission devra nous être acheminée au plus tard deux semaines suivant la remise des documents par GCR:

Prendre note que GCR n'est tenue d'accepter ni la plus basse soumission ni aucune autre des soumissions qui lui sont présentées. Elle se réserve en outre le droit de rejeter toutes les soumissions reçues et faire, si elle le juge à propos, une nouvelle demande de soumissions, le tout sans que GCR ne soit tenue responsable envers les soumissionnaires.

CONTENU OBLIGATOIRE DE LA SOUMISSION

- Pour un appel d'offres, le coût avant les taxes, le montant de la TPS et de la TVQ ainsi que le montant global pour la réalisation du projet ; pour un appel de qualification, le taux horaire
- Le descriptif et la ventilation des éléments incluant les quantités.
- L'échéancier du projet
- La preuve que le soumissionnaire détient la licence appropriée.
- Un certificat d'assurances conforme aux exigences du projet ou pour la qualification
- L'attestation de revenu Québec

VISITE DES LIEUX

L'entrepreneur sera contacté par le chargé de projet pour planifier ensemble la visite des lieux, le cas échéant.

PÉRIODE D'EXÉCUTION

L'entrepreneur doit convenir d'un échéancier des travaux conjointement avec les bénéficiaires.

CONDITIONS DE RÉALISATION

Circonscrire la zone d'intervention pour réduire au minimum les désagréments causés par les travaux. Protéger toutes les surfaces nécessaires à l'intérieur de la zone d'intervention. Réaliser les travaux dans les plus brefs délais et sans interruption injustifiée (jours ouvrables entre 7h00 et 17h00) Garder les lieux propres et exempts de toute accumulation de débris et de matériaux de rebut. Nettoyer et remettre à l'état d'origine les lieux à la fin des travaux.

POINTS EN TRAVAUX

2. REVÊTEMENT DE MAÇONNERIE INCOMPLET

DU CÔTÉ DROIT DU PERRON EN FAÇADE PRINCIPALE, À LA JONCTION DU MUR ET DE LA FONDATION

- Meuler les bavures au coulis en place;
- Remplir les trous avec un coulis aux propriétés semblable au coulis en place.

3. PORTE DE L'ENTRÉE PRINCIPALE

AU REVÊTEMENT MÉTALLIQUE DU JAMBAGE INTERMÉDIAIRE ENTRE LA PORTE ET LA FENÊTRE

AU REVÊTEMENT MÉTALLIQUE DU SEUIL DE LA FENÊTRE LATÉRAL

AU REVÊTEMENT MÉTALLIQUE DU JAMBAGE GAUCHE DE LA FENÊTRE LATÉRALE

- Remplacer le revêtement métallique;
- Remplacer la membrane d'étanchéité au besoin;
- Assurer l'intégrité du substrat et corriger au besoin;
- Remplacer le scellant (caulking), couleur agencé au revêtement métallique.

4. PORTES FENÊTRES COULISSANTES

PORTE PATIO STANDARD 6'-0"

- Retouche de peinture aux endroits graffignés ou abimés
- Electro-Peintre - frais minimum

6. CHEMINÉE DU CHAUFFE-EAU

AU REZ-DE-CHAUSSÉE EN FAÇADE AVANT, AU POURTOUR DU CONDUIT

- Sceller la jonction du conduit avec la brique - silicone transparent;
- Laisser une petite ouverture au silicone au bas du conduit afin de permettre à la condensation de s'évacuer.

7. SOLIN DE MAÇONNERIE

SUR +/- 7'-3" AU BAS DE LA PORTE PATIO DE LA MEZZANINE

- Retirer le scellant existant et le solin de vinyle au-dessus du dernier rang de brique;
- Installer un seuil d'aluminium afin de créer une pente naturelle sur +/-6'-0" x +/- 3 1/2" de profond;
- Fournir et installer un nouveau solin de vinyle tel que l'existant;
- Appliquer un nouveau scellant là où requis, couleur agencée au solin.

8. REVÊTEMENT EN FIBRE DE BOIS

Remboursement des frais de 31,35\$

10. REBORD DE LA FENÊTRE DU SALON

AU 1^{er} ÉTAGE EN FAÇADE PRINCIPALE
SUR TOUTE LA LONGEUR DE L'APPUI, +/- 6 PIEDS

- Remplacer le seuil existant;
- Vérifier la membrane, le substrat et la pente - corriger au besoin;
- Fournir et installer un solin d'aluminium noir.

11. FENÊTRE À LA CHAMBRE ARRIÈRE

AU 2^e ÉTAGE, À UN OUVRANT DE LA FENÊTRE
Le volet frotte sur le seuil de la fenêtre ce qui rend l'opération d'ouverture difficile

- Corriger la contrepente au seuil extérieur de la fenêtre;
- Remplacer le bras d'ouverture de la fenêtre;
- Ajuster le volet et le cadrage de la fenêtre;

Soumission à venir après la visite du technicien si installation déficiente.

NOTES GÉNÉRALES

Sauf indications contraires, l'entrepreneur doit fournir tous les matériaux, l'entreposage, la main-d'œuvre, l'outillage, l'équipement, le transport et les installations temporaires qui sont nécessaires à l'exécution complète des travaux.

L'entrepreneur est tenu de respecter les normes, lois et règlements fédérales, provinciales et municipales en vigueur. Les travaux devront être conformes au Code de Construction du Québec, édition 2010 (CCQ).

Les produits, les matériaux, les appareils, les équipements et les pièces utilisés pour l'exécution des travaux doivent être neufs, en parfait état et de la meilleure qualité pour les fins auxquelles ils sont destinés.

L'entrepreneur doit suivre les strictes recommandations écrites du fabricant pour l'entreposage, la manutention et la mise en œuvre des matériaux et des produits manufacturés.

La mise en œuvre doit être de la meilleure qualité possible, et les travaux doivent être exécutés par des ouvriers de métier, qualifiés dans leurs disciplines respectives, conformément aux lois et règlements en vigueur.